

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**ERRATUM -AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis public est, par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 11 décembre 2023 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure

➤ **Lot 5 387 385 – chemin de la Tranquillité (Zone Ra/a-10)**

La dérogation mineure est demandée avant l'émission d'un permis de lotissement afin de créer les lots 6 605 et 6 605 086 relativement à des angles de respectivement 53 et 57 degrés au lieu de 70 degrés tel que mentionné à la sous-section 4.5.2 du règlement de lotissement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donnée à Saint-Ubalde, ce _ novembre 2023



Directrice générale et greffière-trésorière